



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 2 août 2023 - Palais d'État Iavoloha

Ce mercredi 2 août 2023 s'est tenu au Palais d'État d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la visite officielle du Président de la République, Andry RAJOELINA et de son épouse en République du Rwanda les 7 et 8 août 2023. Ce sera en réponse à l'invitation officielle faite par le Président rwandais, M. Paul KAGAMÉ, dans le prolongement de l'invitation officielle faite par le Président malagasy en juin 2019. Quelques membres du Gouvernement accompagneront le Président, également quelques parlementaires et représentants du secteur privé. Au cours de cette visite officielle, la signature d'un accord de coopération entre les deux pays aura lieu, ainsi que des discussions entre des entrepreneurs du secteur privé et des entrepreneurs rwandais et des visites d'entreprises florissantes à Kigali, au Rwanda. Le Rwanda est un exemple dans la rapidité à laquelle le pays a réussi à se reconstruire après avoir connu une guerre civile. L'objectif est que Madagascar puisse apprendre de l'expérience et les compétences du Rwanda afin qu'il puisse se redresser rapidement et rattraper le retard de développement de plus de 60 ans.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Le Conseil des ministres a approuvé la tenue du Forum Interrégional sur la Défense et la Sécurité (FIDS), 1ère édition, les 03 et 04 août 2023 à Morondava dans la Région Menabe. Il est principalement destiné à se rapprocher des véritables acteurs du maintien de la paix à la base, afin d'écouter et de prendre également leur avis, de renforcer et d'ajuster la stratégie face à l'insécurité. 5 zones considérées comme très vulnérables en matière d'activités illégales seront directement concernées et participeront directement à cette première édition, à savoir Menabe, Bongolava, Vakinankaratra, Melaky et Amoron'i Mania. Le grand principe de cet événement est d'instaurer l'implication de toutes les forces vives du pays, même civiles, dans la lutte contre l'insécurité en facilitant le travail des forces de l'ordre sur le terrain lorsqu'ils sont à la poursuite des criminels, comme donner des informations ou dénoncer les criminels.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la tenue de la 8ème réunion des hauts fonctionnaires du Forum des États Archipélagiques et Insulaires (AIS), du 28 au 29 août 2023 à Antananarivo, Madagascar.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Conseil des Ministres a approuvé que Madagascar prendra les mesures officielles par l'intermédiaire du ministère de la Justice, pour le rapatriement de 49kg d'or, qui ont été passés en contrebande et saisis aux Comores. Madagascar et les Comores ont un partenariat car ils ont tous deux ratifié la Convention des Nations Unies sur les Crimes Transnationales qui a été adoptée par les conclusions de l'Assemblée Générale des Nations Unies n° 55/25 du 15 novembre 2000. Pour

rappel, 3 personnes ont été interpellées à l'aéroport de Moroni Comores, 2 Malagasy et 1 Comorien le 28 décembre 2021 avec 49 kilos d'or, à destination des Emirats Arabes Unis. Ces personnes ont également été impliquées dans l'affaire de la contrebande de 73 kilos d'or. L'État malagasy a engagé la procédure judiciaire pour extraditer les 2 criminels malagasy pour qu'ils purgent leur peine à Madagascar, lors de la négociation entre les deux pays, les Comores ont accepté de rapatrier les personnes qui seront punies à Madagascar. Des mesures judiciaires sont en cours contre eux, où ils seront poursuivis pour l'exportation illégale d'or, la détention, l'achat et la vente de ressources minières sans autorisation. Toutes ces démarches ont précédé la formulation de cette demande de restitution des 49 kilos d'or, qui peut maintenant être entamée après cette approbation donnée par le Conseil des Ministres. Le ministère de la Justice procédera à la saisine officielle et le Président de la République a donné des directives de suivre de près toutes les mesures qui seront prises pour rapatrier tout l'or à Madagascar.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation des 40 cartons de drapeaux dans le cadre de la célébration de la fête de l'indépendance.

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation des équipements informatiques importés par l'Agence Nationale Anti-Fraude auprès de la Présidence de la République.

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge des cotisations pour le Réseau Africain de la Commande Publique (RACop) qui est une organisation internationale créée le 30 octobre 2018 à Lomé Togo. L'organisation est principalement conçue pour promouvoir le secteur du marché public, en encourageant la coopération entre les pays membres africains. L'État malagasy en est membre fondateur, à travers l'Autorité de régulation du marché public de l'emploi (ARMP). Cette contribution s'élève à 15 000 USD pour les années 2020, 2021 et 2022.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'octroi de crédit complémentaire dans le cadre de l'organisation de l'élection des nouveaux membres du Conseil Supérieur de la Magistrature.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

Le Conseil des ministres a approuvé de faire toutes les démarches pour approcher la Commission européenne afin de demander la non-application des mesures qu'elle a prises pour limiter le taux maximum réglementaire de la présence de nicotine dans la vanille. Il convient de rappeler que la Commission européenne a établi cette limite du taux maximal acceptable, à travers le règlement lf : 2023/377 du 15 février 2023, concernant certains éléments dans les denrées alimentaires, dont la vanille. Cependant, il ressort des résultats des tests que 60% de la vanille malagasy contient de la nicotine qui dépasse le niveau maximum fixé par la Commission européenne, ce qui poserait un sérieux problème si tel est le cas car la vanille malagasy ne pourrait peut-être plus être exportée vers le marché européen. Pour l'État malagasy, cette condition est inacceptable et le Président de la République a instruit de tout mettre en œuvre pour empêcher sa mise en œuvre. La mesure prise ne repose sur aucune base scientifique ou technique, et Madagascar n'a pas eu l'occasion de s'exprimer sur son application par l'intermédiaire de notre représentant à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avant d'être appliquée. Une "task force" sera immédiatement créée, composée du ministère de l'industrialisation, du Commerce et de la Consommation, du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et du ministère des Affaires étrangères et fera des recommandations directement à la Commission européenne.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'État malagasy, par l'intermédiaire du ministère de l'Économie et des Finances, de la part de Madagascar en 2023 du fonds conjoint GAVI Alliance pour l'achat de vaccins destinés aux enfants à Madagascar. Pour l'année 2023, les vaccinations nécessaires et de routine pour les enfants à Madagascar ont coûté 10 553 284 USD, dont 1 409 686 USD est la part que Madagascar devrait payer.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Le Conseil des Ministres a approuvé la mise à disposition d'un crédit complémentaire pour pouvoir procéder à l'avenant du contrat de service public pour achever la construction de l'Académie nationale des arts et de la culture (ANAC) à Ambohitsorohitra. Pour rappel, un problème est survenu lors demande de crédit supplémentaire exorbitant de la part de l'entreprise pour la réalisation de travaux supplémentaires. Le Président de la République est strict sur la dépense des deniers publics et a ordonné une enquête par des experts. Au vu des résultats de l'enquête le Président de la République a convoqué une réunion spéciale, avec le ministère des Communications et de la Culture et l'entreprise pour résoudre le problème. Grâce au leadership de M. le Président, les deux parties ont finalement trouvé un accord sur le coût des dépenses supplémentaires à effectuer, de sorte que l'entreprise reprendra le travail après une longue période de suspension. Ce budget supplémentaire, qui a été convenu entre les deux parties, ne dépasse pas 33% du budget du marché public du travail au départ, selon les dispositions de la loi en vigueur.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge des DTI et TVA d'un don de matériels de Trans-African Hydro-Meteorological Observatory (TAHMO) pour la Direction Générale de la Météorologie.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation d'une voiture, 90 motos et 265 tablettes nécessaires au programme Développement des Filières Agricoles Inclusives (DEFIS).

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation des matériels roulants et équipements, au profit du Centre National de la Recherche Appliquée au Développement Rural (CENRADERU/FOFIFA).

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation de matériels numériques au profit du Projet d'Appui au Développement du Menabe et du Melaky (AD2M) – Phase II.

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation de matériels techniques au profit du projet PAPRIZ, dons de la JICA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE + MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

Le Conseil des Ministres a approuvé l'adoption d'un arrêté conjoint par les deux Ministères pour marquer le début de la saison de récolte de la vanille verte dans les zones productrices de vanille, à savoir SAVA, Atsimo Atsinanana, Atsinanana, Alaotra Mangoro, Analanjirofo, Vatovavy et Fitovinany. Toutes les dates qui marquent le début de cette campagne régionale de récolte ont été convenues lors de

réunions successives des ministères de tutelle avec les Comités Régionaux d'Observations de Floraisons Élargis (CROF).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil des Ministres a approuvé l'inauguration de la route nationale RN9 entre Analamisampy et Bevoay, et Bevoay et Manja, le 17 août 2023. Cette occasion sera également marquée par le lancement officiel de la construction du pont de Mangoky sur la RN9 qui est le pont le plus long de Madagascar puisqu'il mesure 878 mètres de long. Rappelons que la société CRCC a remporté le marché des travaux publics et a reçu l'agrément ou « avis de non objection » de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui finance la construction des ouvrages.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'Etat malagasy d'une partie des frais de transport des 7 blocs moteurs de l'île Maurice à Madagascar, permettant l'installation de la centrale électrique HFO pour produire jusqu'à 105 MW à Ambohimambola. Pour rappel, la société "TRIGU Energy" a remporté le marché pour la construction de cette centrale électrique, en octobre 2021. Sont inclus dans les équipements nécessaires ces 7 blocs moteurs, qui pèsent 90 tonnes. Ces appareils sont arrivés à l'île Maurice, mais ils doivent être acheminés par avion jusqu'à Madagascar. Cependant, depuis la guerre en Ukraine, il est difficile de trouver un avion capable de supporter ce poids, le coût du transport a également augmenté. Par conséquent, selon le contrat du marché public entre le ministère et la société TRIGU Energy à l'article 20.2, en cas de force majeure externe entre les deux parties, l'entreprise peut demander une indemnisation pour supporter la charge économique causée par ce facteur externe qui ne peut être surmonté. Cette compensation s'effectue donc en percevant une partie de la redevance de transport aérien de ces blocs moteurs. A noter que l'exploitation de cette centrale électrique HFO de 105 MW est aussi une solution au problème des coupures d'électricité, tout en permettant également la résiliation de contrats avec certains des fournisseurs d'énergie de la société JIRAMA, qui s'est révélée être une grande perte pour tout le pays.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Le Conseil des Ministres a approuvé la mise en œuvre de l'opération "coup de poing" pour assainir la capitale Antananarivo. Il a été décidé que le Ministère assistera la Commune Urbaine d'Antananarivo dans la fourniture de carburant pour permettre le bon fonctionnement des camions bennes à ordures, avec la coopération également du Gouverneur d'Analamanga. Afin d'accélérer les travaux, le Conseil des Ministres a approuvé l'aménagement des crédits au sein du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène pour envoyer une partie dans la réalisation de cette « opération coup de poing » ceci afin d'aider la Commune Urbaine d'Antananarivo. Le Ministère est également autorisé réduire le délai de passation des marchés publics à 15 jours pour tout marché de travaux publics nécessaire à la réalisation de ces travaux urgents.

MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Le Conseil des Ministres a approuvé le lancement du programme de protection sociale "ANKOHONANA MIATRIKA" en collaboration avec la Banque Mondiale. Ce programme sera financé par la Banque mondiale à hauteur de 50 millions USD, de sorte qu'il sera possible de soutenir 797 694 ménages en difficulté répartis dans 23 régions, en 3 mois, d'août à octobre 2023. 40% d'entre eux vivent en ville, et 60% en milieu rural. 250 000 ariary sera octroyé par ménage pour les aider dans l'inscription de leurs enfants pour la rentrée scolaire et à fournir de la nourriture. Le programme débutera officiellement à Ambanja, région de DIANA ce mois d'août 2023.

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé de procéder au tirage au sort des bénéficiaires des logements construits et des terrains viabilisés et aménagés pour l'auto-construction par le Secrétariat d'État en charge des Nouvelles Villes et de l'Habitat auprès de la Présidence de la République dans tout Madagascar. Il s'agit de:

- 80 trano mora "duplex" à Amboditononina Toamasina où 4 005 inscrits ont participé au tirage au sort
- 80 trano mora "duplex" à Tsararivotra Nosy Be où 378 personnes se sont inscrites pour participer au tirage au sort
- 80 trano mora "duplex" à Vatofotsy Antsirabe où 503 inscrits ont participé au tirage au sort
- 80 trano mora "duplex" à SCAMA Antsiranana où 1 305 inscrits ont participé au tirage au sort
- ireo trano mora "duplex" à Morondava, Menabe avec 80 inscrits pour participer au tirage au sort des 265
- 149 parcelles de terrains aménagés pour le propriétaire pour construire une maison à Ivohitra Antsirabe où 1 566 personnes se sont inscrites pour participer au tirage au sort
- 60 parcelles terrains aménagés pour le propriétaire pour construire une maison à Tsiafahy Antananarivo, où 765 personnes se sont inscrites pour participer au tirage au sort.
- 500 parcelles de terrain aménagés pour le propriétaire pour construire une maison à Amparehimahitsy Mahajanga où 3 074 personnes se sont inscrites pour participer au tirage au sort

II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des ministres a adopté le décret définissant les mesures d'exception à prendre pour ne pas interrompre le fonctionnement des Établissements publics Nationaux en cas de problème avec les agents chargés de les gérer. L'une des dispositions majeures de ce décret est que le directeur ou le directeur général doit désigner un représentant chargé de l'exécution de l'utilisation du budget « ordonnateur adjoint » ou « ordonnateur secondaire » dès son entrée en fonction, afin d'éviter d'éventuels blocages dans le où il sera dans d'incapacité d'exercer ses fonctions. Ceci afin d'éviter le cas des travailleurs non rémunérés par exemple ou la défaillance des services publics qui se manifeste souvent lorsque les gestionnaires de ces systèmes quittent leurs fonctions.

Il y a aussi un autre changement majeur, compte tenu de l'expiration du mandat du conseil d'administration par exemple ou de la déchéance du conseil d'administration par anticipation, ce décret a défini la possibilité de nommer les membres du conseil d'administration même si un système n'est pas encore représenté, quand la moitié des membres sont pourvus et que les représentants des ministères techniques et financiers présents. Ce conseil d'administration peut travailler et prendre des décisions immédiatement même si ses membres ne sont pas encore complets lorsqu'ils remplissent les conditions mentionnées ci-dessus.

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant acceptation du fonds de concours pour le programme cuisson propre à l'éthanol – Financement Climat de Madagascar au profit du Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation (MICC). Pour rappel, un accord entre l'organisation "Green Development"

de Norvège, et le Ministère de l'Industrie a eu lieu en décembre 2018 concernant cette méthode d'extraction de l'éthanol à Madagascar, il était donc prévu de verser le financement de l'Initiative Carbone pour le Développement d'un montant de 165 000 USD qui devrait être utilisé par Madagascar entre 2019 et 2024. La Banque mondiale administre ce financement et le dépose chaque année dans des banques ordinaires pour le compte du ministère de l'Industrie. Les comptes bancaires ordinaires ne peuvent pas être utilisés pour des investissements publics. Afin de respecter l'utilisation des deniers publics, selon l'article 25 de la loi-cadre portant loi de finances publiques (LOLF) If : 2004-007 du 26 juillet 2004, Il est institué le « fonds de concours » pour permettre l'utilisation du financement qui ne peut pas être obtenu à partir des impôts d'une organisation ou d'un système pour être dépensé pour les intérêts publics.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Le Conseil des ministres a adopté le décret approuvant le Plan National de Décentralisation Emergente - PNDE. Ceci après l'achèvement de la conférence nationale sur cette question à Ivato les 4 et 5 juillet 2023. Au mois de février 2022, l'élaboration de ce plan national a commencé, parmi les collectivités territoriales décentralisées, tous les ministères et les 23 régions. Toutes les recommandations recueillies auprès d'eux ont servi à l'élaboration du plan national, voici donc les principaux points qui en ressortent :

- Changements structurels et juridiques comme base de la décentralisation
- Responsabiliser les collectivités décentralisées
- Autonomisation des collectivités décentralisées
- Définition régionale des politiques publiques
- Compétences en gestion locale et régionale
- Diriger, planifier, suivre et évaluer la mise en œuvre des points précédents.

L'année 2030 a été fixée comme limite pour obtenir des résultats de tous les changements apportés par le PNDE et sa mise en œuvre sera divisée en 3 :

- Première phase : 2023-2024
- Deuxième phase : 2025-2027
- Troisième phase : 2028-2030

III- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Adoption du décret portant nomination de **Mme. N'DIAYE Alice**, Directeur auprès Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien auprès de la République de Maurice.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-232 du 26 février 2020 et portant nomination de **Mme. HOLIARIMANANA Farara Andriambololona**, Directeur Régional de l'Aménagement du Territoire et des Services Foncières auprès de la Région Amoron'i Mania.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES

Adoption du décret abrogeant les dispositions du décret n° 2022-465 du 05 avril 2022 et portant nomination de **M. RAHAINGONJATOVO Vimbina**, Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

MINISTERE DU TOURISME

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-989 du 15 novembre 2021 et portant nomination de **Mme. ZAFINDRAMARO Gabriella**, Directeur d'Appui aux Investissements Touristiques auprès du Ministère du Tourisme.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1320 du 14 septembre 2022 et portant nomination de **Mme. FANOMEZANTSOA RAMAHEFASON Haingoniriana**, Conservateur par intérim de l'Ofisin'ny Rovany Madagasikara (ORMada).

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Adoption du décret portant nomination de **Mme. SIO Princesse Rissina**, Directeur de la Communication auprès du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Adoption du décret portant nomination de **M. RALAIVAONIRINA Joëlsion**, Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable Alaotra Mangoro auprès du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-310 du 07 mars 2019 et portant nomination du **Général de Brigade BAMA Marima**, Inspecteur à l'Inspection Générale de la Gendarmerie nationale.

IV- ABROGATION

GOUVERNEMENT

Adoption du décret abrogeant le décret n°2010-204 du 13 avril 2010 portant nomination d'un Directeur du Système d'Information à la Primature

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-065 du 12 janvier 2022 portant nomination du Directeur Régional de la Santé Publique de la Région Betsiboka du Ministère de la Santé Publique.

Fait ce 2 Août 2023

La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de la Culture et de la Communication
Lalâtiana RAKOTONDRAZAFY

La Porte-Parole du Président de la République,
Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République
Lova Hasinirina RANOROMARO